

Enseignement Supérieur et Recherche - Concours «Faites de la science» - Subvention à l'UFR Sciences et techniques de l'Université de Franche-Comté

M. l'Adjoint GENDRAUD, Rapporteur : Pour la première fois cette année, l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Franche-Comté organise un concours intitulé «Faites de la Science».

Elle attribue des bourses de 300 € à 19 projets d'expériences scientifiques ou technologiques présentés par des enseignants des collèges et lycées de Franche-Comté, bassin de recrutement de la Faculté des Sciences.

Le 1^{er} juin 2006, les travaux réalisés par les élèves (posters, manipulation, maquettes,...) seront exposés dans le hall du bâtiment Propédeutique à La Bouloie. Des élèves sont chargés de présenter oralement les réalisations de leur groupe auprès d'un jury. Tous les établissements scolaires sont invités à visiter ce forum. A l'issue d'une cérémonie officielle en présence des partenaires de l'opération, des prix seront attribués aux meilleures réalisations et tous les exposants seront récompensés pour leur participation. Le professeur Hervé THIS de l'Académie des Sciences a accepté d'être le parrain de ce concours, lui apportant ainsi la reconnaissance d'une personnalité scientifique de premier plan.

L'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Franche-Comté demande à la Ville de Besançon d'apporter son appui logistique à cette manifestation du 1^{er} juin dont l'Ecole Régionale des Beaux-Arts est également partenaire pour toute la signalétique extérieure et intérieure, assurée par des élèves de 3^{ème} année dans le cadre d'un projet pédagogique. La Ville est également sollicitée pour subventionner l'opération et financer un «Prix Ville de Besançon».

Par cette manifestation, la Faculté des Sciences vise d'une part à développer l'intérêt des jeunes (filles et garçons) et à susciter leur curiosité pour les études scientifiques et d'autre part à développer davantage les relations entre l'Université et les établissements scolaires du second degré.

Besançon, ville universitaire, bénéficie du développement des études supérieures et du dynamisme insufflé par plus de 22 000 étudiants. C'est pourquoi le Conseil Municipal est invité à attribuer à l'Université de Franche-Comté une subvention d'un montant total de 2 000 € destinée d'une part à soutenir le lancement de cette initiative nouvelle pour 1 500 € et d'autre part à financer un «Prix de la Ville de Besançon» pour 500 €. En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera imputée au chapitre 65.23/65731 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. GENDRAUD n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.